



Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique australe

Compte rendu des travaux de la quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique australe

Quatorzième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE) pour l'Afrique australe

2 - 4 juin 2008
Lusaka (Zambie)

Distr.: Générale
ECA/SA/ICE.XIV/2008/6

29 juillet 2008
Français
Original: Anglais

Compte rendu des travaux de la quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe

Table des matières

Acronymes et abréviations	v
Introduction	1
Note d'orientation (juin 2008).....	2
Participation	7
Ouverture de la réunion	7
Compte rendu des travaux	10
Élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	10
Examen du rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe	11
Exposé-débat sur le thème de la réunion: «Réaliser la zone de libre-échange et l'union douanière: nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe»	12
Lancement du Programme de gestion des connaissances du BSR-AA	15
Présentation et débat sur l'exécution dans la sous-région du programme du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pour la période 2006-2007 et présentation et discussion de rapports établis par les divisions du siège de la CEA (point 6 de l'ordre du jour) 16	
Présentation des rapports des partenaires de coopération	20
Questions diverses, date et lieu de la prochaine réunion	21
Adoption du rapport.....	21
Clôture de la réunion	21

Acronymes et abréviations

APE	Accords de partenariat économique
APRM	Mécanisme d'évaluation intra-africaine
BAD	Banque africaine de développement
BSR-AA	Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique australe
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
FMI	Fonds monétaire international
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NRID	Division du NEPAD et de l'intégration régionale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OIT	Organisation internationale du Travail
PIB	Produit intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SRP	Stratégies pour la réduction de la pauvreté
SYDONIA	Système douanier automatisé
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UD	Union douanière
ZEP	Zone d'échanges préférentiels
ZLÉ	Zone de libre-échange

Introduction

Le Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique australe (BSR-AA), a été créé aux termes de la résolution 826 (XXXII) de la Commission, datant de mai 1977, pour constituer une instance de dialogue avec les États membres sur des questions relatives aux politiques et aux programmes. Le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe se réunit tous les ans pour superviser la formulation et l'exécution générale du programme de travail et des priorités de la sous-région et pour formuler des recommandations sur d'importantes questions de développement auxquelles la sous-région fait face.

La quatorzième réunion du CIE, dont la tenue coïncidait avec le lancement de la zone de libre-échange, a été organisée sur le thème «*Réaliser la zone de libre-échange (ZLÉ) et l'union douanière (UD): nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe*», donnant une occasion stratégique d'examiner le degré de préparation et les difficultés à venir. La réunion, qui s'est tenue du 2 au 4 juin 2008 à Lusaka (Zambie), a été précédée d'un forum sur la mise en œuvre des protocoles de la SADC et des dispositions des traités du COMESA touchant directement la mise en place de la zone de libre-échange et de l'union douanière.

S'agissant du thème de la réunion, les participants ont procédé à l'évaluation du niveau de préparation des parties prenantes, des opportunités et des difficultés de la mise en place et du fonctionnement d'une zone de libre-échange et d'une union douanière en Afrique australe. Ils ont également formulé des recommandations sur la façon de résoudre les difficultés rencontrées, de saisir les opportunités offertes et d'appliquer les instruments prévus avant et après la mise en place de la zone de libre-échange et de l'union douanière.

Les participants ont proposé plusieurs initiatives pour accélérer et débloquer les avantages de la zone de libre-échange et de l'union douanière et approfondir l'intégration régionale en Afrique australe. Ces dernières sont synthétisées dans une note d'orientation qui décrit un ensemble de recommandations, qui guidera les différentes parties prenantes en ce qui concerne les mesures à prendre. Cette note d'orientation figure dans le présent rapport.

Les participants ont également examiné d'autres sujets, notamment des questions macroéconomiques liées aux conditions économiques et sociales en Afrique australe, donnant aux États membres un bilan des réussites et des difficultés liées aux conditions socioéconomiques en Afrique australe, ainsi que les perspectives pour 2008. Ils ont étudié les critères macroéconomiques fixés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et que les pays de la région doivent atteindre pour 2008, étape importante au moment du lancement de la zone de libre-échange. Ces critères sont définis dans le cadre des variables de convergence qui servent à exprimer le degré d'homogénéité des économies appartenant à un arrangement d'intégration régionale.

Le Comité intergouvernemental d'experts a examiné les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pour la période 2006-2007, par le biais du rapport sur l'exécution du programme dont il était saisi, qui contenait également une évaluation des résultats obtenus.

Réaliser la Zone de libre-échange (ZLÉ) et l'Union douanière (UD): nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe

Note d'orientation (juin 2008)

Contexte

Les pays d'Afrique australe appliquent avec détermination une politique de coopération et d'intégration régionales, afin de mieux tirer parti de leurs ressources collectives en vue d'une croissance économique et d'un développement durables, tout en cherchant à jouer un rôle efficace sur le marché mondial. Les bénéfices de l'intégration régionale ont deux sources principales: les économies d'échelle et la concurrence. L'intégration régionale permet d'étendre les marchés nationaux, d'où un accroissement de la compétitivité et des gains d'efficacité, ce qui se traduit à son tour par une augmentation de la productivité intérieure.

À partir des dispositions du Traité du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), on prévoit de transformer la zone de libre-échange en union douanière avant décembre 2008 (objectif révisé puisque l'année initialement retenue était 2004). La création de l'union douanière sera une nouvelle étape franchie par le COMESA dans sa recherche de croissance et de prospérité économiques par le démantèlement des barrières commerciales et l'ouverture des marchés, ce qui devrait conduire à une augmentation des échanges et à une amélioration du bien-être des habitants de la région.

Le Plan stratégique indicatif de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Plan stratégique indicatif de l'Organe sont à la base de la stratégie et du programme d'intégration régionale de la Communauté. À cet égard, le Plan prévoit la création de la zone de libre-échange de la SADC avant 2008, d'une union douanière en 2010, d'un marché commun en 2015, d'une union monétaire en 2016 et d'une monnaie unique en 2018.

Le COMESA et la SADC appliquent résolument des politiques et des mesures de facilitation du commerce pour mettre en place respectivement l'union douanière et la zone de libre-échange.

Si ces deux organisations ont réalisé des progrès notables dans ce domaine, elles ont encore de graves difficultés à résoudre pour pouvoir rendre opérationnels les nouveaux arrangements.

La présente note d'orientation décrit les principaux défis que doivent relever le COMESA, pour passer à une union douanière en 2010, et la SADC pour le lancement de sa zone de libre-échange en août 2008. Elle contient également des recommandations s'agissant de ces défis, qui pourraient empêcher la réalisation de ces étapes importantes.

Quels sont les principaux défis à relever?

La mise en place de la zone de libre-échange de la SADC et de l'union douanière du COMESA sera un processus de développement progressif, appuyé par des mesures visant à résoudre les problèmes en suspens afin de garantir que les États membres bénéficient de ces nouveaux arrangements.

La feuille de route de l'union douanière, découlant du traité du COMESA, fixe les paramètres que les États membres doivent conjointement et solidairement, exécuter pour la réalisation de l'objectif en 2008. Les principaux éléments sont notamment le tarif extérieur commun, la législation et les procédures douanières, ainsi que les structures d'appui institutionnel (juridique et administratif).

Cette feuille de route comporte de nombreux volets qui pèsent lourdement sur les ressources humaines du secrétariat du COMESA, qui doivent gérer ce processus en même temps que les nombreux autres programmes qui définissent la communauté économique régionale. Il est tout aussi difficile pour les États membres de faire face à la multiplicité des demandes alors que leurs ressources humaines sont limitées.

Les projets de la SADC relatifs à son union douanière font partie de la stratégie d'intégration énoncée dans le Plan stratégique indicatif de développement régional. La feuille de route de l'organisme régional¹ pour la mise en place d'une zone de libre-échange, l'achèvement des négociations relatives à une union douanière, un marché commun et la mise en place d'une union monétaire et d'une banque centrale régionale autour d'une monnaie commune exige que les négociations visant à la création d'une union douanière avant 2010 commencent d'ores et déjà. Si une équipe spéciale ministérielle sur l'intégration économique régionale a bien été créée et chargée de mener le projet d'union douanière, certaines questions précises ne sont pas encore résolues. Elles concernent notamment les négociations relatives à l'adoption d'un tarif extérieur commun; les arrangements juridiques, administratifs et institutionnels; le mécanisme de collecte, de partage et de répartition des recettes, notamment un fonds de compensation, ainsi que l'harmonisation des politiques douanières.

¹ RISDP, SADC 2003, page 66

Alors que le COMESA et la SADC s'acheminent vers ces importantes étapes, on peut classer les difficultés en six grandes catégories: simplification et harmonisation des procédures de douane et d'immigration, mécanismes de suivi pour évaluer la mise en œuvre des protocoles, besoins en matière d'information en vue de la facilitation du commerce, financement de l'intégration régionale, promotion des partenariats public-privé dans le programme d'intégration régionale et gestion du savoir.

Compte tenu de ces difficultés, les participants à la quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe, tenue du 2 au 4 juin 2008 à Lusaka (Zambie), ont formulé les recommandations ci-après pour suite à donner par les États membres et les communautés économiques régionales.

Recommandations

1. Comment simplifier et harmoniser les procédures de douane et d'immigration?

À l'heure actuelle, les procédures de douane et d'immigration sont non seulement complexes et longues, mais elles ne tiennent pas compte des mesures d'efficacité nécessaires pour faciliter la mise en place des nouveaux arrangements prévus. À cet égard, l'harmonisation des procédures de douane et d'immigration, comme la plupart des mesures d'intégration régionale qui sont la responsabilité partagée de tous les États membres et des parties prenantes dans chaque communauté économique régionale, demande la mise en commun des ressources humaines et financières. Ce faisant, il convient de veiller en premier lieu à ce qu'aucun pays ne soit le laissés-pour-compte de la zone de libre-échange et de l'union douanière. Il faudra donc des efforts concertés pour résoudre les difficultés liées à la douane et à l'immigration en renforçant les capacités technologiques, humaines et financières de la gestion des frontières en vue du partage d'informations, de la mise en commun des ressources, etc.

2. Comment améliorer les informations nécessaires en vue de la facilitation du commerce?

La mise en place d'un système efficace de gestion de l'information devrait être un élément fondamental du processus de facilitation du commerce, afin de garantir le partage de données d'expérience entre les pays membres et les secrétariats respectifs des deux communautés économiques régionales. Les États membres devraient s'attacher à utiliser la technologie pour faciliter le commerce intérieur et international, ainsi que pour intégrer les marchés. L'utilisation des technologies de l'information a montré son intérêt puisqu'elle réduit les coûts de transaction et d'intégration des marchés. La facilitation du commerce devrait donc passer par une utilisation accrue des technologies de l'information. Les comités intégrés de gestion des frontières devraient être renforcés et dotés de plus de moyens, en développant l'infrastructure des TIC concernant les opérations aux frontières, en intégrant ces opérations dans les politiques régionales en matière

de TIC et en finançant la mise en place d'un système de gestion des ressources. Compte tenu du rôle indispensable des statistiques pour comparer les progrès accomplis, les États membres doivent harmoniser les statistiques relatives au commerce et à l'intégration régionale.

3. Comment mobiliser les ressources financières aux fins de l'intégration régionale?

L'intégration du COMESA comme de la SADC se heurte au manque de ressources financières et les deux entités dépendent des partenaires et des donateurs internationaux pour survivre. Pour améliorer le financement de l'intégration régionale, les deux communautés économiques régionales doivent créer un groupe de préparation et de développement des projets au sein de la SADC et en renforcer l'équivalent au sein du COMESA, établir un plan d'activités en vue de l'exécution du programme en précisant les produits, les responsabilités, les budgets et les échéances, et mettre au point des mécanismes pour rendre opérationnel le fonds de développement du COMESA et de la SADC.

4. Comment promouvoir les partenariats public-privé dans le programme d'intégration régionale?

Le lancement de l'union douanière du COMESA, ainsi que de la zone de libre-échange et de l'union douanière de la SADC, revêtiront une importance significative pour le secteur privé en particulier et pour toutes les parties prenantes des différents groupements. On considère qu'un secteur privé bien organisé est la clef de la réussite des efforts d'intégration régionale. Il peut jouer un rôle important en élaborant et en adoptant des programmes d'intégration, en fournissant des ressources financières et humaines pour les projets régionaux, créant ainsi de la richesse pour stimuler la croissance et financer les projets régionaux. À cet égard, les partenariats public-privé peuvent être renforcés ou appuyés de la façon suivante: i) en facilitant l'officialisation du commerce transfrontière; ii) en accroissant le rôle du secteur privé et des organisations commerciales régionales en matière d'intégration régionale et, en particulier, de développement du commerce; et iii) en mettant au point un système d'accréditation des entreprises (entreprises de transport et agents de douane) par les autorités nationales de la région afin de faciliter les échanges transfrontières. Compte tenu de la pénurie de capitaux d'investissement, il faudrait encourager le secteur privé à jouer son rôle et à mobiliser ces capitaux partout en Afrique australe afin de répondre aux besoins croissants de la région, concernant en particulier le développement des infrastructures et l'énergie. Cela exigera le renforcement des mécanismes de mobilisation des capitaux privés, notamment les marchés de capitaux et les fonds de placements privés de la région, afin de canaliser les capitaux nationaux et régionaux vers des secteurs productifs. La mobilisation des capitaux d'investissement devrait aussi être appuyée par une meilleure gouvernance des entreprises.

5. Comment faut-il établir des mécanismes de suivi de la mise en place de la zone de libre-échange et de l'union douanière?

À l'heure actuelle, les mécanismes de suivi sont insuffisants dans les deux communautés économiques régionales pour améliorer la planification et la mise en œuvre des différentes phases de l'intégration. Il est donc nécessaire de mettre au point des mécanismes de diffusion de l'information, afin de suivre les progrès de la mise en place de la zone de libre-échange et de l'union douanière, ainsi que le respect des protocoles s'y rapportant. En outre, il convient d'élaborer des procédures d'exécution, comme un mécanisme d'examen par les pairs. Les États membres devraient également créer des comités inter-États de facilitation, regroupant les secteurs du commerce, des transports, de la douane ainsi que de l'immigration et le secteur privé afin de suivre les progrès relatifs à la mise en place de la zone de libre-échange et de l'union douanière.

6. Comment la gestion du savoir peut-elle améliorer le partage d'informations?

Pour que les efforts d'intégration régionale soient couronnés de succès, toutes les parties prenantes doivent avoir accès à l'information et partager les pratiques optimales. L'application du programme de gestion des connaissances de la CEA est donc pertinente pour tous, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile ou les institutions de recherche, car elle permet de les relier à des fins de partage de l'information. Compte tenu de la nature multisectorielle du programme d'intégration régionale et, partant, de la nécessité de faire participer tous les ministères concernés à sa mise en œuvre, les États membres devraient étudier la valeur que représente une gestion des connaissances qui relie les différents départements ministériels et institutions publiques. Cela permettrait un processus harmonisé d'élaboration des politiques, qui tiendrait compte des préoccupations de tous les acteurs gouvernementaux et garantirait ainsi une approche cohérente et durable de l'intégration régionale.

Conclusion

L'exécution des recommandations formulées ci-dessus passe par une volonté politique résolue, appuyée par des mécanismes institutionnels renforcés et dotés de ressources suffisantes.

FAIT LE 4 JUIN 2008 À LA QUATORZIÈME RÉUNION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS TENUE À LUZAKA (ZAMBIE).

A. Participation

1. Les pays ci-après étaient représentés: Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo (RDC), Zambie et Zimbabwe.

2. Ont également participé à la réunion des représentants des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies et des organisations partenaires de développement ci-après: Agence japonaise de coopération internationale, Banque mondiale, Bureau de coordination des Nations Unies en Zambie, Bureau des services de contrôle interne (BSCI), Centre d'information des Nations Unies, Commission de l'Union africaine (CUA), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Union européenne.

3. Plusieurs organisations du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires et de la recherche ont également participé à la réunion. Il s'agissait de la Chambre de commerce du Lesotho, de la Chambre de commerce et d'industrie d'Afrique du Sud (ASCCI), de l'Association des chambres de commerce et d'industrie de Zambie [Zambia Association of Chambers of Commerce and Industry (ZACCI)], du Centre de recherche et de documentation de l'Afrique australe [Southern African Research and Documentation Centre (SARDC)], du Comité de coordination des organisations non gouvernementales [Non-Governmental Organisation Coordinating Committee (NGOCC)], de la Commission catholique pour la justice et la paix [Catholic Commission for Justice and Peace (CCJP)], de la Cross Border Traders Association, de l'Institut du Botswana pour l'analyse des politiques de développement [Botswana Institute for Development Policy Analysis (BIDPA)], du Zambia Business Forum et de Zambia Women and Law in Southern Africa (WILSA).

B. Ouverture de la réunion

(point 1 de l'ordre du jour)

4. Les participants ont écouté des allocutions liminaires prononcées par la Directrice du Bureau sous-régional, Mme Jennifer Kargbo, le Délégué régional de l'Union africaine auprès de la SADC, M. Raphael Omotayo Olanayan, et S.E. M. Jonas Shakafuswa, membre du Parlement et Ministre adjoint des finances et de la planification nationale de la République de Zambie.

5. Mme Jennifer Kargbo, Directrice du Bureau sous-régional, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Secrétaire exécutif de la CEA et a remercié le Gouvernement et le peuple zambiens d'accueillir la réunion pour la deuxième fois consécutive. Elle a également adressé ses remerciements les plus sincères au Gouvernement et au peuple zambiens, par l'intermédiaire du Ministre adjoint des finances et de la planification nationale, pour l'hospitalité et pour l'appui accordés au Bureau depuis de nombreuses années.

6. La Directrice du Bureau sous-régional a insisté sur l'importance de cette réunion, qui coïncidait avec la célébration du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique. Il était encourageant de voir que les débats visant à concrétiser la mise en place de la zone de libre-échange de la SADC étaient en phase avec la vision déjà ancienne de la CEA d'une Afrique intégrée. La Directrice a fait observer le rôle historique de catalyseur de la CEA dans la promotion de l'intégration régionale comme modèle de développement et les mesures prises pour créer et renforcer les communautés économiques régionales (CER) et les institutions techniques pertinentes dans la région au moment où la Commission célébrait son cinquantième. Elle a également décrit les principales réalisations du Bureau sous-régional en Afrique australe au cours des quarante dernières années, notamment la facilitation de l'élaboration de politiques nationales de développement en Afrique australe et son rôle de facilitateur d'un dialogue concret.

7. S'agissant du thème de la réunion, la Directrice a insisté une nouvelle fois sur la nécessité de résoudre les principales difficultés afin d'obtenir des résultats mesurables et concrets grâce à la participation totale de toutes les parties prenantes. En conclusion, elle a invité les États membres à formuler des recommandations visant à accélérer la mise en place de la zone de libre-échange en vue du lancement de l'union douanière en 2010.

8. Le Délégué régional de l'Union africaine auprès de la SADC, M. Omotayo Olaniyan, a salué l'engagement résolu du Bureau sous-régional dans la prestation d'un appui technique solide au processus d'intégration en Afrique australe. Il a souligné l'importance du thème de la quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et l'occasion offerte d'examiner des questions vitales et de formuler des recommandations, s'agissant du programme d'intégration régionale du continent.

9. Le Délégué régional a salué les progrès accomplis ces dernières années pour renforcer l'intégration régionale, s'agissant de la zone de libre-échange, de l'union douanière et de la convergence macroéconomique dans la sous-région, tout en mentionnant les obstacles persistents. Il a indiqué aux participants que l'Union africaine accordait davantage d'attention à l'application des accords, des actes constitutifs, des conventions, des chartes et des protocoles, en insistant sur la nécessité de les ratifier et de les mettre en œuvre de façon à consolider le processus d'intégration régionale sur le continent.

10. Le Délégué régional a souligné l'importance de la zone de libre-échange et de l'union douanière pour la SADC et le COMESA, ainsi que pour l'Union africaine, et a appelé les pays et les autres parties prenantes à résoudre les difficultés de la ratification des protocoles d'intégration régionale et de la mise en place de mécanismes adéquats de mise en œuvre et de suivi. Il a fait appel à une volonté politique résolue et au courage d'abandonner progressivement la souveraineté nationale pour que la sous-région progresse vers une zone de libre-échange et une union douanière. En outre, il a ajouté qu'il était nécessaire que la réunion contribue à l'avancement du régionalisme en Afrique.

11. S.E. M. Jonas Shakafuswa, membre du Parlement et Ministre adjoint des finances et de la planification de la République de Zambie, a souhaité la bienvenue à Lusaka à tous les délégués et les a remerciés d'avoir trouvé le temps de participer à cette importante réunion statutaire du Bureau sous-régional en Afrique australe. Il a rappelé les conclusions du Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, tenu en août 2006 à Maseru, sur la nécessité d'accélérer l'exécution du Programme régional d'intégration économique de la SADC. Il a signalé que les participants au Sommet extraordinaire de Midrand (Afrique du Sud), organisé en octobre 2006, avaient examiné les progrès accomplis à cet égard et avaient chargé une équipe ministérielle spéciale d'accélérer et de finaliser les négociations sur les questions encore en suspens relatives à la réalisation de zone de libre-échange.

12. Le Ministre a rappelé que l'objectif du plan stratégique indicatif de développement régional était la mise en place d'une zone de libre-échange de la SADC avant 2008, d'une union douanière avant 2010, d'un marché commun avant 2015, d'une union monétaire avant 2016 et d'une monnaie unique avant 2018. Il a insisté sur la nécessité d'aider les États membres qui n'avaient pas encore appliqué pleinement le programme de suppression progressive des tarifs et de redoubler d'efforts pour développer les infrastructures transfrontières, afin d'ouvrir des opportunités pour la libéralisation des échanges au sein de la SADC.

13. En outre, le Ministre a déclaré que la SADC devait résolument avancer vers l'union douanière et, aussi rapidement que possible, vers un marché commun, comme prévu dans le plan stratégique, car c'était le seul moyen pour elle de faire une différence et de s'intégrer dans le marché mondial. En outre, le lancement de la zone de libre-échange de la SADC serait un événement revêtant une importance particulière pour le secteur privé, en particulier, et pour toutes les autres parties prenantes dans la région.

14. Le Ministre a toutefois averti que ces objectifs ambitieux s'accompagnaient de difficultés et d'opportunités. Les difficultés concernaient notamment la faiblesse structurelle, opérationnelle et institutionnelle des mécanismes de vérification du respect des accords, l'appartenance des pays à plusieurs communautés économiques régionales, l'effet potentiel d'une perte de recettes fiscales en raison de la libéralisation des échanges et l'absence de réglementations et de procédures douanières harmonisées entre les États membres. Les retards dans la mise en œuvre du projet de protocole de la SADC sur la facilitation du mouvement des personnes et la difficulté de mobiliser des ressources pour garantir la viabilité du processus d'intégration de la région empêchaient également de tirer parti des avantages de la zone de libre-échange et de l'union douanière.

15. Le Ministre a invité instamment les États membres à réduire les délais entre la signature et l'application des instruments relevant du cadre de la zone de libre-échange, afin d'accélérer une intégration plus profonde.

16. Décrivant ce qu'il attendait de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, le Ministre a rappelé au Comité son rôle de supervision des activités du Bureau sous-régional et l'a invité à donner des conseils pertinents à ce dernier sur les mesures qu'il devrait prendre pour résoudre les difficultés et tirer parti des opportunités découlant de la zone de libre-échange. En conclusion, le Ministre a insisté sur le fait que les parties prenantes devaient adopter des démarches différentes et novatrices en matière d'intégration régionale pour obtenir des résultats concrets. Il a donc invité le Comité à inclure, dans le document issu de la réunion, un plan de suivi comportant un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations et des mesures prévues.

C. Compte rendu des travaux

Élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

17. Les participants ont élu le nouveau Bureau, constitué des pays ci-après:

Président	Zambie
Vice-Président	Malawi
Rapporteur	Zimbabwe

18. Les participants ont adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé, comme suit:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Exposé-débat sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2007.
4. Exposé-débat sur le thème de la réunion: *Réaliser la zone de libre-échange (ZLÉ) et l'union douanière (UD): nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe.*
5. Lancement du Programme de gestion des connaissances du BSR-AA.
6. a) Présentation et débat sur l'exécution dans la sous-région du programme du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pour la période 2006-2007.
b) Présentation et discussion de rapports établis par les divisions du siège de la CEA.
7. Présentation et examen des rapports établis par les partenaires de coopération.
8. Questions diverses, date et lieu de la prochaine réunion.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la réunion.

19. Les participants ont adopté les horaires de travail ci-après:

Matin	9 h 30 – 13 heures
Après-midi	14 h 30 – 17 h 30

Examen du rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe (point 3 de l'ordre du jour)

20. Le secrétariat a présenté le rapport ECA/SA/ICE.XIV/2008/3 sur les **conditions économiques et sociales en Afrique australe**. Le rapport indiquait que les progrès accomplis dans la sous-région étaient, de façon générale, plutôt encourageants, surtout en matière de convergence macroéconomique, l'un des principaux objectifs de l'intégration régionale. La convergence macroéconomique visait à garantir la similarité des politiques poursuivies par les pays, en vue de la réalisation d'étapes importantes comme la mise en place d'une zone de libre-échange, puis d'une union douanière en 2010, d'un marché commun en 2015 et d'une banque centrale régionale en 2016. Les principaux critères de convergence macroéconomique pour la réalisation de ces étapes concernaient l'inflation, le déficit budgétaire, la dette publique et la balance des paiements courants. Tout décalage entre ces variables macroéconomiques d'un pays membre à un autre compliquerait la mise en place et le fonctionnement des différentes phases de l'intégration régionale déjà mentionnées. En outre, l'évolution sectorielle et les conditions sociales figurant dans le plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC faisaient également partie des principaux objectifs de l'intégration régionale. Par ailleurs, malgré les difficultés que connaissait la sous-région, des progrès remarquables avaient été enregistrés en matière de convergence macroéconomique, en particulier en ce qui concerne des variables telles que l'inflation et le déficit budgétaire.

21. Les débats qui ont suivi ont porté sur l'évolution négative de la situation au niveau mondial et le risque qu'elle compromette les progrès réalisés sur les fronts de l'inflation, du déficit budgétaire et de la croissance. Parmi ces facteurs négatifs, le montant élevé de la facture pétrolière et du prix des denrées alimentaires risquait de conduire à des problèmes de balance des paiements, notamment pour les pays importateurs de pétrole, les poussant à emprunter davantage, au risque de retomber dans un endettement élevé. Les participants ont noté que ces événements mondiaux risquaient de s'inscrire dans la durée et ont encouragé les États membres à prêter plus d'attention à leur évolution, afin de prendre des mesures appropriées pour corriger tout effet négatif possible. Les délégués ont observé que les changements d'orientation effectués dans le secteur minier pour que les pouvoirs publics bénéficient de la flambée actuelle des prix devaient être interprétés avec précaution, afin d'éviter d'envoyer des indications contradictoires sur la prévisibilité du régime fiscal, condition préalable à un environnement propice aux affaires et donc une considération majeure de l'investissement privé. Ils ont également proposé de s'attaquer à la crise actuelle de l'énergie dans la sous-région, afin d'éviter tout impact négatif sur les perspectives économiques, en étudiant des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie solaire et éolienne.

22. Les débats ont fait ressortir d'autres problèmes connexes, notamment les besoins spécifiques des pays enclavés et des pays insulaires, ainsi que l'importance des statistiques et du commerce intrarégional. Dans des situations où les efforts d'intégration se déployaient dans un contexte de disparités économiques, les participants ont préconisé de mettre en place, dans le cadre du

processus, des mécanismes de compensation permettant aux petits pays, aux pays enclavés et même aux petits pays insulaires de tirer parti du processus d'intégration et de continuer à le soutenir.

23. S'agissant des statistiques, les participants ont souligné qu'elles étaient importantes pour une analyse bien étayée des conditions socioéconomiques et qu'elles faisaient partie intégrante du processus d'intégration régionale. Ils ont proposé que la production et l'utilisation des statistiques soient harmonisées et que les capacités et l'autonomie des institutions soient renforcées.

24. En ce qui concerne les potentialités pour accroître le commerce intrarégional, les participants ont proposé l'adoption de mesures pour faciliter et soutenir le commerce dans la région. À cet égard, les participants ont été informés que la CEA, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et la Banque africaine de développement (BAD), s'était engagée dans l'Initiative Aide pour le commerce afin d'améliorer le commerce intra-africain, en affectant des fonds à la promotion du commerce sur le continent. Les participants ont appelé la CEA à voir dans quelle mesure le secteur privé pourrait accéder à ces fonds.

25. Les participants ont souligné la nécessité d'une approche équilibrée en matière de mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre des programmes de développement et d'intégration dans la région. Ce scénario offre au secteur privé la possibilité de s'engager dans le processus d'intégration et de développement et d'y contribuer. Il faudrait, à cet effet, créer l'environnement favorisant la participation du secteur privé à la création de richesse. Le rôle catalyseur du secteur privé pour aider les États membres dans le domaine de la production énergétique, du renforcement des infrastructures et autres questions économiques, devrait être étudié et encouragé.

26. S'agissant du poids croissant de la Chine dans le commerce et dans d'autres domaines dans la région, il a été recommandé que les États bénéficiaires de la coopération chinoise mettent en place des politiques garantissant des relations bilatérales équilibrées, tant en ce qui concerne le commerce que les programmes de développement. Il serait ainsi possible pour les pays de tirer parti des ressources extérieures et d'autres avantages, notamment du transfert des technologies, tout en évitant à la sous-région des impacts économiques négatifs.

Exposé-débat sur le thème de la réunion: «Réaliser la zone de libre-échange et l'union douanière: nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe»

(point 4 de l'ordre du jour)

27. Le secrétariat du BSR-AA a présenté un rapport intitulé «*Réaliser la zone de libre-échange de la SADC et l'union douanière du COMESA: nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe*», dans lequel il a mis en exergue les dispositions des Protocoles et du Traité sur le commerce, le transport et la circulation des personnes. Le rapport montrait dans quelle mesure les pays

d'Afrique australe appliquaient les dispositions de facilitation du commerce convenues entre leurs diverses organisations, dans la perspective de la future zone de libre-échange de la SADC et de l'union douanière du COMESA, décrivait les principaux obstacles auxquels se heurtait la région dans ses efforts pour approfondir l'intégration et formulait des recommandations sur la voie à suivre.

28. Il était aussi fait état dans le rapport des progrès accomplis à la fois par le COMESA et la SADC dans la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, notamment le développement des voies de communication régionales en recourant au concept de couloirs et de postes frontières à guichet unique. S'agissant de la SADC, en dépit de ces progrès considérables dans la mise en œuvre du Protocole commercial, elle avait encore à surmonter de sérieuses difficultés liées à la règle d'origine. Le rapport soulignait par ailleurs que l'harmonisation des mesures de facilitation du commerce entre les deux communautés économiques régionales serait d'une importance capitale pour le renforcement du commerce sous-régional.

29. Au nombre des obstacles à l'approfondissement de l'intégration en Afrique australe cités dans le rapport figuraient l'appartenance des pays à plusieurs communautés économiques régionales, les problèmes d'application de la mesure complémentaire de libre circulation des personnes, une mauvaise circulation de l'information, l'absence d'un cadre institutionnel propre à faciliter la mise en œuvre des accords, des capacités productives limitées ne permettant pas de tirer avantage des possibilités qu'offrait l'accroissement des échanges commerciaux, les contraintes de capacités humaines et financières et l'absence de mécanismes de compensation des pertes de recettes subies par certains États membres du fait de l'intégration. En dépit de ces obstacles, le rapport faisait état de bonnes perspectives pour l'établissement aussi bien de la zone de libre-échange de la SADC en août 2008 que de l'union douanière du COMESA en décembre 2010.

30. En conclusion, le rapport recommandait que soient élaborés des mécanismes de suivi de l'intégration régionale et de renforcement des services publics de suivi et d'évaluation. La mise en place d'un cadre pour aider ceux des États membres ayant enregistré des pertes résultant de l'intégration a aussi été recommandée. S'agissant de la convergence macroéconomique, le rapport faisait observer que les objectifs fixés pour 2008 étaient réalisables pour la plupart des États membres. Toutefois, cette perspective était menacée par la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, ainsi que par les coupures de courant.

31. Le Forum pour le développement de l'Afrique australe sur les progrès et perspectives en matière de mise en œuvre des Protocoles en Afrique australe, tenu à Lusaka du 29 au 31 mai 2008, avait examiné des rapports sur des aspects fondamentaux de l'intégration régionale. À l'issue des débats ayant suivi la présentation de ces rapports, des recommandations avaient été faites dans cinq domaines thématiques.

32. Le rapporteur du Forum a présenté les recommandations portant sur les mesures visant à renforcer la mise en application de la zone de libre-échange et de l'union douanière, afin de

permettre aux États membres d'en tirer pleinement avantage. Ces recommandations étaient, pour certaines, d'ordre général et consistaient, par exemple, à accélérer l'harmonisation des CER, particulièrement à la lumière des initiatives en cours au niveau de la SADC, de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et du COMESA en matière d'harmonisation des programmes de commerce et de transport.

33. D'autres recommandations portaient sur la simplification et l'harmonisation des formalités douanières et d'immigration, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités technologiques, humaines et financières de gestion des frontières.

34. En ce qui concerne la facilitation du commerce et la gestion intégrée des frontières, les participants ont relevé la nécessité, d'une part, de développer l'infrastructure des TIC et les systèmes de gestion de ressources humaines et, d'autre part, d'harmoniser les statistiques commerciales pour faciliter le commerce transfrontalier.

35. Les participants ont par ailleurs fait des recommandations sur le financement de l'intégration régionale, en insistant sur la création d'un service chargé de la préparation et de la promotion des projets au sein de la SADC, et ont vivement préconisé les mêmes mesures pour le COMESA. Il a aussi été recommandé d'élaborer des plans d'activités assortis d'indications des produits à fournir et de créer des mécanismes pour opérationnaliser le Fonds de développement du COMESA et de la SADC.

36. Au cours des débats qui ont suivi, des propositions ont été faites au BSR-AA sur un certain nombre de questions. Il s'agissait notamment d'encourager les pays à prendre des mesures pour atteindre les objectifs de convergence macroéconomique, afin de tirer parti de tous les bénéfices de l'intégration régionale. Il a également été proposé de mettre en place un cadre d'harmonisation des statistiques commerciales, afin de faciliter l'intégration régionale et de simplifier les notions méthodologiques concernant la convergence macroéconomique pour permettre la comparaison, entre les pays, de variables comme l'inflation, le déficit budgétaire, etc. Les participants ont noté que l'Union européenne avait créé EUROSTAT, un organisme statistique régional destiné à assurer le contrôle de la qualité en Europe et qui pouvait donc servir d'exemple de bonnes pratiques pour les pays d'Afrique australe.

37. Les participants ont proposé à la région de la SADC d'envisager la mise en place d'un cadre institutionnel pour assurer le respect par les États membres des protocoles et principes de l'intégration régionale, étant donné que, pour l'instant, les pays n'étaient soumis qu'à une pression morale. Un tel cadre était nécessaire pour remédier au faible taux d'application de ces instruments, lequel empêchait la région de progresser plus vite vers la réalisation des objectifs d'intégration. S'agissant des mécanismes de suivi pour évaluer la mise en œuvre des protocoles, les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment la mise au point de mécanismes permettant de diffuser aux parties prenantes des informations sur l'application des protocoles et la mise au point de procédures de respect de l'application, comme

des mécanismes d'évaluation par les pairs. Des pratiques optimales en vigueur dans d'autres groupements régionaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui dispose d'organismes autonomes chargés de veiller au respect de la législation communautaire, ont été citées en référence.

38. S'agissant de l'incidence des appartenances multiples aux communautés économiques régionales, il a été souligné que, d'après les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'un point de vue pratique, il était impossible pour un pays membre d'appartenir à deux ou plusieurs unions douanières appliquant des tarifs extérieurs communs différents. À cet égard, les communautés économiques régionales étaient appelées à accélérer la création d'une union douanière d'Afrique orientale et australe, qui serait conforme au principe d'une union douanière continentale unique telle qu'envisagée par l'Union africaine. Cette accélération pourrait être engagée dans le cadre du processus actuellement examiné par le groupe de travail SADC/COMESA/CAE.

39. Étant donné la nature multiforme de l'intégration régionale, il convenait d'accorder l'attention à tous les aspects du processus, notamment aux aspects politiques, économiques et sociaux. À cet égard, tout en mettant un accent particulier sur les obstacles à la réalisation des objectifs commerciaux, il convenait de réunir des données sur les progrès accomplis s'agissant des questions non commerciales, en particulier celles touchant aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé. Pour que toutes les parties prenantes puissent participer pleinement, la réunion a proposé la création d'un comité inter-États de facilitation composé de représentants des secteurs du commerce et du transport, des douanes, des services de l'immigration et du secteur privé. Le comité serait chargé d'examiner les préoccupations liées au commerce, le fonctionnement des couloirs et le suivi général des activités connexes dans la sous-région.

40. Les participants ont recommandé au secrétariat de collaborer avec la SADC et le COMESA, afin d'intégrer dans leurs programmes d'action toute question nouvelle issue des recommandations du Forum.

Lancement du Programme de gestion des connaissances du BSR-AA (point 5 de l'ordre du jour)

41. Le secrétariat a saisi l'occasion offerte par la réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour lancer son programme de gestion des connaissances. L'intervenant a précisé la définition et les objectifs de l'initiative, en expliquant comment elle contribuerait à exploiter les connaissances existant dans la sous-région, en permettant aux pays d'apprendre des pratiques optimales de leurs homologues. En outre, le programme faciliterait les activités de diffusion et de vulgarisation de la CEA, tout en garantissant que les activités de la Commission bénéficient de l'apport des experts de la région.

42. L'intervenant a souligné que les sujets pris en compte seraient liés aux thèmes demandés par les États membres, notamment l'intégration régionale, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes, les TIC, la gouvernance et les statistiques, entre autres questions d'intérêt sous-régional. Il a encouragé les participants à s'inscrire sur le site Web et à faire partie d'une communauté de pratique dans leur domaine de prédilection. Le secrétariat a par ailleurs donné l'exemple de l'assistance technique actuellement fournie au Mozambique pour la gestion des connaissances et a invité les États membres à demander, eux aussi, à la CEA de les aider à mettre au point leur propre système de gestion du savoir.

43. Les participants ont fait bon accueil à la présentation, certains ayant fait observer que l'Afrique se devait d'être autonome lorsqu'il s'agissait d'idées intéressantes le continent. Les participants ont noté les possibilités offertes par la gestion des connaissances en rendant les informations facilement accessibles à toutes les parties prenantes, ce qui pouvait contribuer utilement à accélérer le programme d'intégration régionale. L'application de la gestion des connaissances était pertinente pour tous, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile ou les institutions de recherche, car elle permettait de les relier à des fins de partage de l'information. Compte tenu de la nature multisectorielle du programme d'intégration régionale et, partant, de la nécessité de faire participer tous les ministères sectoriels à sa mise en œuvre, les États membres devraient étudier l'intérêt que représente la gestion des connaissances en reliant les différents départements ministériels et institutions publiques. Elle permettrait un processus harmonisé d'élaboration des politiques, qui tiendrait compte des préoccupations de tous les acteurs gouvernementaux et garantirait ainsi une démarche cohérente et durable.

44. Au vu du rôle du secteur privé dans le processus d'intégration régionale, les participants ont suggéré que le BSR-AA fasse en sorte que ce secteur bénéficie, lui aussi, du programme de gestion des connaissances. Cela serait utile pour faciliter sa participation à l'intégration régionale. Il faudrait aussi obtenir la même participation des organisations de la société civile.

Présentation et débat sur l'exécution dans la sous-région du programme du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pour la période 2006-2007 et présentation et discussion de rapports établis par les divisions du siège de la CEA (point 6 de l'ordre du jour)

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, plusieurs rapports décrivant les activités de la CEA, au siège et au niveau sous-régional, ont été présentés aux participants.

a) Exécution dans la sous-région du programme du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pour la période 2006-2007

46. Le secrétariat a présenté un rapport (E/ECA/SA/ICE.XIV/2008/5) sur l'exécution du programme du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pendant la période biennale

2006-2007. Dans sa présentation, il a précisé le contexte des activités, en insistant sur le mandat, la vision et la mission du Bureau sous-régional et sur la façon dont ces éléments avaient influencé le programme de travail pendant la période considérée. Le secrétariat a mis en exergue le rôle important du Comité intergouvernemental d'experts qui donnait des orientations aux activités du Bureau, ainsi que des recommandations concrètes relatives à diverses questions de développement intéressant la sous-région.

47. S'agissant du bilan général du BSR-AA, le rapport décrivait plusieurs réalisations majeures, correspondant pour la plupart à l'objectif final de l'intégration régionale et de l'apport d'un appui aux activités des CER et d'une assistance technique aux États membres à titre individuel. Au cours de l'année écoulée, le Bureau sous-régional a consacré un temps considérable à des questions liées aux progrès en vue de la réalisation des OMD, sensibilisant les États membres à la nécessité de redoubler d'efforts dans ce domaine. Ses activités avaient pris les formes suivantes: publications techniques; organisation de réunions d'experts, d'ateliers et de séminaires; prestation d'une assistance technique (par exemple, l'appui aux pays pour le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et l'appui au secrétariat de la SADC pour des questions de convergence des politiques macroéconomiques et des institutions et pour l'initiative e-SADC); établissement de partenariats avec des institutions d'experts comme celles des Nations Unies, mais également en dehors du système.

48. Le Bureau sous-régional s'était donc acquitté de son mandat pendant la période 2006-2007, s'agissant des trois réalisations escomptées. Les résultats montraient une collaboration accrue avec les CER et d'autres partenaires de coopération. En outre, on avait insisté sur l'utilisation de la technologie pour améliorer la diffusion de l'information et la vulgarisation.

b) Rapport sur les statistiques et l'intégration régionale

49. Un représentant du secrétariat de la CEA a présenté un rapport sur les statistiques aux fins de l'intégration régionale. Le rapport insistait sur le besoin de données précises et actualisées pour garantir le suivi efficace des critères de convergence dans la sous-région. Ces critères, comme l'inflation et le déficit budgétaire par exemple, doivent être comparables entre les pays, d'où la nécessité d'harmoniser les méthodes de compilation de ces paramètres. Des méthodes similaires permettent l'agrégation des données au niveau sous-régional.

50. L'étude recommandait la création d'un groupe de travail composé de représentants des banques centrales, des offices centraux de statistiques, de la CEA et des communautés économiques régionales, qui serait chargé de procéder à l'harmonisation des méthodes utilisées en comptabilité nationale, statistiques commerciales, statistiques des prix et autres domaines économiques. La CEA devrait appuyer le fonctionnement de tels groupes de travail en leur accordant les ressources suffisantes pour leur permettre de se réunir, de partager des données d'expérience et d'examiner les progrès accomplis.

Les participants ont accueilli avec intérêt les informations fournies et ont pris acte du rapport.

c) Présentation du Rapport économique sur l'Afrique 2008 (UA-CEA)

51. Un représentant du secrétariat de la CEA a présenté le *Rapport économique sur l'Afrique 2008*, établi conjointement par l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. Il a insisté sur les principaux faits nouveaux économiques et sociaux survenus récemment à l'échelle de la planète et du continent, et a développé le thème du rapport «L'Afrique et le Consensus de Monterrey: performance et progrès du continent». Il a déclaré que l'économie africaine avait enregistré une croissance de 5,8% en 2007, contre 5,7% en 2006 et que, selon les projections, la croissance serait de 6,1% en 2008. La performance remarquable de 2007 était imputable à une forte demande des exportations africaines au niveau mondial, au prix élevé des produits de base, à la consolidation de la stabilité macroéconomique, à l'accroissement des flux de capitaux privés, à l'allègement de la dette et à une réduction des différends politiques et des guerres. L'orateur a toutefois fait part de sa préoccupation que cette croissance forte ne se traduise pas en un développement social significatif. Les risques menaçant la croissance de l'Afrique en 2008 sont notamment l'aggravation des tensions inflationnistes, l'appréciation des devises, les cours élevés du pétrole, les problèmes d'infrastructures, l'irrégularité de l'approvisionnement en énergie et les changements climatiques.

52. S'agissant du Consensus de Monterrey, l'orateur a précisé les principaux messages des décideurs africains sur les progrès et les résultats de la concrétisation des engagements pris. Il a fait observer que, de façon générale, les progrès avaient été très limités par rapport aux objectifs du Consensus de Monterrey en Afrique, à l'exception de l'allègement de la dette extérieure. Il a insisté sur les mesures prises pour évaluer les engagements pris aussi bien par les pays africains que par leurs partenaires de développement, et sur l'importance qu'il y avait à améliorer le système financier et à promouvoir le développement des marchés de capitaux au niveau régional.

d) Présentation des Perspectives économiques en Afrique 2007/2008

53. Le représentant de la CEA a également présenté *Perspectives économiques en Afrique 2007/2008*, une publication conjointe de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la CEA. Le Rapport présentait la situation économique de 35 pays africains, les autres chapitres étant consacrés au développement des compétences techniques et professionnelles en Afrique. L'orateur a insisté sur les enseignements tirés et sur la nécessité d'avoir une vision claire, afin d'améliorer la prévision et la planification des compétences nécessaires dans la région, et sur la nécessité de satisfaire les besoins du secteur informel en facilitant l'établissement de partenariats avec toutes les parties prenantes, afin de tirer parti des ressources. Il a conclu en soulignant l'importance du développement des compétences techniques et professionnelles pour l'atténuation de la pauvreté.

Les participants ont accueilli avec intérêt les informations fournies et ont pris acte des rapports.

e) **Présentation sur l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme, le NEPAD**

54. Le secrétariat a fait une présentation sur le rapport intitulé «*Appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à l'Union africaine et de son programme, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*» (ECA/NRID/ICE-SA/2008/2). La présentation a fait le bilan de l'appui apporté à l'Union africaine et au NEPAD en 2007. Elle portait aussi sur les principales observations et recommandations de la huitième réunion du Mécanisme de consultation régionale, notamment la nécessité d'aligner davantage les activités des groupes thématiques sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Elle soulignait les résultats et les accomplissements d'un point de vue général, ainsi que les enseignements tirés et la voie à suivre, notamment la nécessité d'une meilleure coordination, d'une plus grande détermination, d'un encadrement institutionnel et d'un renforcement des capacités. En outre, elle donnait un aperçu des principales opinions et recommandations émanant des débats récents sur la mise en place de mécanismes sous-régionaux de coordination. En conclusion, elle présentait, pour examen par le Comité, plusieurs questions liées à la mise en place d'un mécanisme de coordination pour la sous-région de l'Afrique australe.

55. Les participants à la huitième réunion du Mécanisme de consultation régionale, tenue les 5 et 6 novembre 2007, ont examiné l'appui fourni pour les questions sectorielles relevant des neuf groupes thématiques du Mécanisme, à savoir développement des infrastructures; gouvernance; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida; science et technologie; plaidoyer et communication; paix et sécurité; et l'industrie, commerce et accès aux marchés.

56. Les participants ont étudié avec soin l'impact de l'appui apporté, en particulier la nécessité d'aligner les activités des groupes thématiques sur les programmes et priorités de l'Union africaine, et ont souscrit aux recommandations visant à la création de mécanismes sous-régionaux de coordination adoptées par la réunion. Parmi les principaux enseignements tirés des expériences précédentes des groupes thématiques, on pouvait citer la nécessité d'une meilleure coordination, d'une plus grande détermination, d'un encadrement institutionnel et d'un renforcement des capacités.

57. Compte tenu des différents mandats des organismes impliqués, le secrétariat a constaté les difficultés posées par l'absence d'un mécanisme efficace de coordination. Plusieurs propositions visant à améliorer le Mécanisme de consultation régionale et à le reproduire éventuellement au niveau sous-régional ont été présentées au Comité pour examen.

58. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont relevé la nécessité apparente d'améliorer le mécanisme en place pour garantir une meilleure cohérence et pour apporter un appui réel et efficace. Ils ont proposé que la plate-forme de gestion des connaissances serve d'outil de coordination des activités autour des questions examinées par les groupes thématiques.

59. Les délégués ont pris acte du rapport et des questions soumises à leur appréciation. Ils ont par ailleurs proposé que le secrétariat fasse rapport à la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts sur les conclusions de l'étude en cours, en particulier s'agissant de l'éventuelle mise en place de mécanismes de coordination visant à améliorer l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Union africaine, au NEPAD et aux CER à ce niveau.

Présentation des rapports des partenaires de coopération (point 7 de l'ordre du jour)

60. Les quatre partenaires de coopération suivants ont présenté des rapports:

COMESA: Le délégué du COMESA a informé la réunion que son organisation avait lancé sa zone de libre-échange en 2000, avec au départ 9 États membres, puis 14. Il a également indiqué que le projet de lancement d'une union douanière à la fin de l'année 2008 (2010) était à un stade avancé. Il a souligné que le groupement régional se penchait sur les questions en suspens, dont l'établissement par les États membres d'une liste de produits sensibles. L'orateur a souligné les défis auxquels est confrontée son organisation, s'agissant particulièrement de l'appartenance de ses États membres à plusieurs autres organisations et reconnu que le groupe de travail tripartite COMESA-SADC-CAE s'employait à harmoniser les activités. Il a par ailleurs souligné que l'impact négatif de l'amenuisement des droits de douane sur les recettes fiscales des États membres constituait un problème supplémentaire pour ces États et s'est félicité de la mise en place du Fonds de compensation créé pour atténuer l'impact de ces pertes de recettes.

Institut du Botswana pour l'analyse des politiques de développement [Botswana Institute for Development Policy Analysis (BIDPA)]: Le représentant du BIDPA a décrit son institution comme étant une organisation non gouvernementale de recherche ayant pour mandat de conduire des recherches et de donner des conseils pratiques au Gouvernement du Botswana et à d'autres acteurs de la région. Il a souligné que les domaines couverts par son Institut étaient, entre autres, l'analyse des politiques macroéconomiques et microéconomiques, la recherche en matière de développement des entreprises, la gouvernance des pays, l'intégration régionale et le développement de la démocratie.

Cross Border Traders Association: Le représentant de la Cross Border Traders Association a informé les participants que son Association était une organisation apolitique à but non lucratif, créée en 1998 dans le but d'améliorer la situation des acteurs du commerce informel transfrontalier. Il a souligné que l'Association militait en faveur de régimes commerciaux simplifiés et faciles à maîtriser par les usagers, à l'intérieur des États membres du COMESA et de la SADC et entre eux, tout comme elle se voulait un outil de lutte contre la pauvreté. Il a appelé la sous-région à œuvrer dans le sens d'une officialisation du statut du commerce transfrontalier.

Association des chambres de commerce et d'industrie de Zambie [Zambia Association of Chambers of Commerce and Industry (ZACCI)]: Le représentant de la ZACCI a expliqué que son Association chapeautait les organisations commerciales et industrielles du pays, par l'intermédiaire de chambres de districts, par leur adhésion directe et par les organisations commerciales sectorielles. Il a fait observer qu'étant donné que la majeure partie du commerce zambien se faisait dans le cadre de la SADC, le Gouvernement devait, par l'intermédiaire du Ministère du commerce et de l'industrie, choisir la SADC comme zone privilégiée de libre-échange dans les négociations. S'agissant de l'harmonisation des procédures commerciales au sein de la SADC et du COMESA, le représentant a souligné l'importance qu'il y avait à accélérer le processus afin de surmonter les problèmes liés à la multiplicité des appartenances.

Questions diverses, date et lieu de la prochaine réunion (point 8 de l'ordre du jour)

61. S'agissant de la date de la quinzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, les participants ont été d'avis que celle-ci devrait être fixée en consultation avec le Gouvernement du Malawi qui avait fait part de son intérêt pour l'accueillir. Ils ont chargé le secrétariat de suivre cette question avec le Gouvernement du Malawi et d'informer les États membres en conséquence. Pour les futures réunions du Comité intergouvernemental d'experts, et afin de garantir que les résultats de ces réunions enrichissent les débats de la Conférence des ministres de la CEA, les participants ont demandé au secrétariat d'organiser des consultations internes et de fixer une période à l'avance pour permettre aux États membres de se préparer en conséquence.

Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

62. Les membres du Comité intergouvernemental d'experts ont examiné le projet de rapport et la note d'orientation décrivant les principales recommandations formulées sur le thème de la réunion. Après la formulation d'observations et de propositions d'amendements, le représentant du Zimbabwe a proposé l'adoption du rapport, motion appuyée par le représentant de la Cross Border Traders Association. Les observations et amendements proposés ont été inclus dans la présente version du rapport.

Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

63. La Directrice du BSR-AA a remercié les participants des débats fructueux et mobilisateurs qu'ils avaient tenus et leur a assuré que leurs recommandations seraient transmises dans leur intégralité à toutes les parties prenantes, en particulier aux gouvernements. Elle a exprimé sa gratitude au Président, au Rapporteur et aux interprètes, et a reconnu l'efficacité exemplaire du Service du Protocole du Ministère zambien des affaires étrangères, qui avaient contribué à la réussite de la réunion. Elle a annoncé aux participants que le Bureau sous-régional s'employait

à réaliser un documentaire pour faire entendre et toucher du doigt le message émanant de la quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et a souhaité à tous les participants un bon retour dans leurs pays respectifs.

64. M. Justin McUstins Chisulo, Président du Bureau, a remercié le Comité des débats particulièrement animés qu'il avait présidés. Il s'est félicité du niveau élevé d'interaction constaté pendant les débats, ce qui avait contribué à la réussite de la réunion, et a remercié les délégués d'un tel résultat.

65. Mme Monde F. Sitwala, Directrice par intérim au Ministère des finances et de la planification nationale et représentante du Gouvernement de la République de Zambie, a remercié les délégués des délibérations fructueuses tenues et les a incités à être davantage axés sur les résultats et à traduire les recommandations de la quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts en un plan de travail précis, assorti d'échéances. Elle a demandé la participation de toutes les parties prenantes aux initiatives d'intégration régionale et a insisté sur l'importance de la participation du secteur privé et de la société civile pour parvenir à une intégration régionale accélérée, plus étendue et approfondie. Elle a indiqué qu'il était nécessaire que les processus de la zone de libre-échange et de l'union douanière considèrent comme objectif ultime l'atténuation de la pauvreté dans la sous-région et a encouragé les délégués à participer au réseau et à la communauté de pratique à ce sujet. En conclusion, elle a souhaité à tous les délégués un bon retour dans leurs pays respectifs et a prononcé officiellement la clôture de la réunion.